

Tour de Gironde cycliste - 14 mai 2023

PODENSAC

Règlement du concours de décoration sur le thème du vélo



Préambule

Le 14 mai 2023 la ville de Podensac est ville départ du tour de Gironde junior. A cette occasion, elle organise le concours du plus beau balcon, de la plus belle maison ou vitrine de commerce sur le thème du vélo.

Article 1 : Qui peut y participer ?

Le concours est ouvert à tous les habitants de Podensac et à tous les commerces situés sur la commune, y compris les bars et restaurants. Les membres du jury et leur famille ne pourront pas participer.

La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée. Il sera disponible au bureau de la mairie et sur le site de la commune.

Article 2 : L'inscription

L'inscription au concours est obligatoire. Elle est libre et gratuite.

Début des inscriptions : Samedi 1^{er} avril 2023

Clôture des inscriptions : Samedi 29 avril 2023

Un bulletin d'inscription devra être retiré au bureau de la mairie ou téléchargeable sur le site de la commune.

Les bulletins d'inscription devront indiquer de manière lisible : Les nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et adresse mail. Une seule inscription par famille et par foyer est autorisée.

Les inscriptions seront à remettre soit directement auprès du bureau de la mairie ou par mail à accueil@podensac.fr, avant le samedi 29 avril 2023 minuit.

Article 3 : Modalités

Les participants au concours devront mettre en place leur décoration pour le samedi 6 mai 2023 au plus tard.

Les décorations devront être visibles depuis la rue pour les balcons et les maisons, et depuis l'extérieur des vitrines pour les commerces.

Les décorations devront être conservées jusqu'au mercredi 17 mai 2023 minimum, notamment pour les participants qui auront reçu un prix.

La ville de Podensac ne saurait être tenue responsable si le concours devait être modifié ou annulé. A ce titre, la ville de Podensac, en sa qualité d'organisateur, ne pourra procéder à aucun remboursement afférent à l'achat d'objets de décoration ou frais annexes.

Les décorations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité.

Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La Mairie de Podensac ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 4 : Conditions et critères

Le concours ne concerne uniquement que les décorations visibles depuis la rue et détermine trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : Particuliers - maisons et jardins
- 2^{ème} catégorie : Particuliers – fenêtres et balcons
- 3^{ème} catégorie : professionnels – vitrines.

La délibération du jury se fera à partir d'une note sur 20, répartie sur 3 critères :

- La mise en scène → Qualité, harmonie, agencement des décorations [sur 6 points]
- L'originalité → Qualité artistique, style de décoration (Choix, unité des éléments du décor, couleur...)[sur 7 points]
- Animation → Visibilité depuis la rue, valorisation des éléments de décoration, répartition et intégration par rapport à l'environnement. [sur 7 points]

La commune de Podensac se réserve le droit d'attribuer des récompenses pour des catégories non précisées ci-dessus. (ex. : vélos fleuris)

Article 5 : Le jury

Le jury, composé notamment de membres élus des commissions culture et sport, est souverain. Il passera chez les participants entre le mercredi 10 mai 2023 et le samedi 13 mai 2023 (sauf vélos fleuris).

Article 6 : Les prix

Le jury déterminera un seul gagnant par catégorie. Chaque gagnant recevra une récompense.

Article 7 : Résultats et remise des prix.

Le jury délibérera pour déterminer le gagnant de chaque catégorie. La décision du jury sera sans appel. Les résultats seront communiqués le jour du départ de la course du tour de Gironde junior qui aura lieu le 14 mai 2023 vers 11h30. L'attribution des prix pour chaque catégorie se fera sur la base des décisions du jury.

Les récompenses de chaque gagnant seront remises le 14 mai 2023 sur le podium du tour de Gironde au parc Chavat.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants autorisent la diffusion sur des photos de leurs décorations, sur les supports de communication de la commune de Podensac.

Les gagnants autorisent également la diffusion de leur nom, prénom et raison sociale pour les professionnels.

Article 9 : Non-respect du règlement

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu concours, mais également de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Bulletin de participation au
Concours de décoration
des balcons, maisons et commerces de Podensac
à l'occasion du
Tour de Gironde cycliste 14 mai 2023

Nom :

Prénom :

Ou

Raison sociale (commerce) :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Souhaite concourir dans la catégorie (cocher la case) :

Balcon

Maison

Commerce

En participant au concours, le candidat s'engage expressément à se conformer au règlement du concours. Clôture des inscriptions le 29 avril 2023.
Les décorations doivent être en place à partir du 6 mai et rester en place jusqu'au 17 mai.



Bulletin de participation au
Concours de décoration
des balcons, maisons et commerces de Podensac
à l'occasion du
Tour de Gironde cycliste 14 mai 2023

Nom :

Prénom :

Ou

Raison sociale (commerce) :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Souhaite concourir dans la catégorie (cocher la case) :

Balcon

Maison

Commerce

En participant au concours, le candidat s'engage expressément à se conformer au règlement du concours. Clôture des inscriptions le 29 avril 2023.
Les décorations doivent être en place à partir du 6 mai et rester en place jusqu'au 17 mai.

